



Devis non respecté par un artisan

Par **georges18061950**, le **07/07/2020 à 11:33**

Bonjour rnrnJ'ai le sentiment que l'artisan avec lequel j'ai accepté et signé un devis ne veut plus faire les travaux dont il s'est engagé. Le devis a été rédigé courant Mai et ce plombier me renvoie à Septembre sans aucune date précise pour débiter les travaux. Rien ne me dit qu'une fois Septembre arrivé, il me dise Octobre et ainsi de suite. Je lui ai donc envoyé un courriel lui intimant de me donner une date fixe en Septembre. Mais comme à son habitude il ne répond jamais. Par conséquent, y a t il un article juridique qui puisse l'obliger à me fixer une date car à l'évidence il veut jouer la carte de la lassitude pour que j'abandonne qu'il me fasse les travaux.rnrnMerci pour vos réponses

Par **CarolineDenambride**, le **07/07/2020 à 15:56**

Bonjour, rnrn rnrnVous voulez annuler le contrat ou qu'il vous fasse les travaux ? rnrnAvez vous versé un acompte ?rnrn rnrnCordialement, rnrn rnrnMe caroline DENAMBRIDE
rnrnAvocate au Barreau de LYON

Par **georges18061950**, le **07/07/2020 à 16:04**

Je veux qu'il me fasse les travaux prévus dans le devis qu'il m'a fait. Non je n'ai pas versé d'acompte. Mon problème est qu'il ne veut pas me donner de date pour commencer les travaux, donc je suis entre deux eaux, c'est à dire que je suis lié à lui par le devis que j'ai accepté et d'un autre coté il repousse toujours à plus loin la date des travaux.

Par **CarolineDenambride**, le **07/07/2020 à 16:08**

Si aucune date ou aucun délai n'a été inscrit dans le devis, il doit faire les travaux dans un délai raisonnable. rnrnAdressez lui un recommandé en ce sens, indiquant que faute de réaliser les travaux dans un délai raisonnable et donc de fixer une date d'intervention, vous résilierez le contrat, conformément à vos droits. rnrnCordialement, rnrn rnrnMe Caroline DENAMBRIDE rnrnAvocate au Barreau de LYON

Par **georges18061950**, le **07/07/2020 à 16:13**

Merci pour votre aide , mais n'y a t il pas un moyen de le contraindre à faire ces travaux puisqu'il est lié contractuellement par le devis?